

Best Doctors^{MD}, un service d'assistance réconfortant

Toute personne ayant reçu un diagnostic de maladie grave couverte par son contrat d'assurance *Second souffle enrichi* peut bénéficier gratuitement du service d'assistance Best Doctors^{MD} bonifié comprenant les services suivants.

InterConsultation^{MC}

Ce programme offre une étude approfondie de votre dossier médical par les spécialistes de Best Doctors^{MD}, **reconnus à l'échelle mondiale**, en vue de confirmer ou de corriger le diagnostic et les choix de traitement. Vous et votre médecin traitant **bénéficiez des connaissances précieuses** des plus grands spécialistes, ainsi que de l'accompagnement et du soutien continu de votre représentant de Best Doctors^{MD}.

Best Doctors 360^{MC}

Ce programme vous aide à naviguer dans le système de santé et à prendre en charge vos propres soins de santé. En offrant des **ressources, un soutien et un accompagnement personnalisés** en matière de santé, ainsi qu'une vaste gamme de renseignements sur la santé, Best Doctors 360^{MC} aide non seulement les personnes gravement malades mais aussi tout leur entourage.

FindBestDoc^{MC}

Si vous n'avez pas de médecin traitant, Best Doctors^{MD} en trouve un pour vous et si le traitement exige un déplacement à l'extérieur, Best Doctors^{MD} peut vous aider à organiser les recommandations², les rendez-vous et les réservations d'hébergement³.

FindBestCare^{MD}

Si le traitement exige un déplacement à l'étranger, Best Doctors^{MD} peut obtenir des **rabais sur les frais médicaux et hospitaliers**. Elle veille alors à faire transmettre les renseignements importants aux spécialistes participants³.

Best Doctors^{MD} vous **ouvre l'accès aux meilleures connaissances** et aux **meilleurs renseignements médicaux** qui soient tout en vous donnant les moyens de prendre en charge vos soins de santé.

2. Pour consulter un spécialiste canadien, il faut obtenir une recommandation du médecin traitant.
3. Les programmes FindBestDoc^{MC} et FindBestCare^{MD} sont offerts sans frais additionnels, mais le traitement médical, les déplacements et l'hébergement sont aux frais du patient.

Best Doctors^{MD} et les autres marques présentées ici sont des marques de commerce de Best Doctors^{MD} inc. Usage autorisé.

Best Doctors^{MD} est le seul responsable des services qu'il fournit. La Capitale n'a aucune obligation de fournir ces services en vertu de la police et elle peut, à sa seule discrétion, annuler l'accès à ces services sans avis.



Les avantages de *Second souffle enrichi*

- Vous recevez un montant non imposable si vous survivez 30 jours après la date du diagnostic d'une maladie ou d'une chirurgie assurées
- La somme versée peut être utilisée comme vous le désirez, entre autres pour :
 - de l'aide à domicile
 - obtenir de meilleurs traitements
 - l'achat d'équipement spécialisé
- 25 maladies et chirurgies couvertes
- Deux options de remboursement de primes offertes : Option Santé et Option Plus
- Service d'assistance Best Doctors^{MD} bonifié GRATUIT

25

maladies et chirurgies couvertes



La Capitale

Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour connaître les nombreux avantages et la flexibilité des produits de La Capitale, communiquez avec nous ou visitez notre site Internet.

lacapitale.com

Assurance maladies graves

Second souffle enrichi

25
maladies
et chirurgies
couvertes



La Capitale

Assurance et services financiers



Le présent dépliant ne donne qu'un aperçu des protections offertes. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. ou par La Capitale assureur de l'administration publique inc.

K003 (04-2011)



100%



Second souffle enrichi

Donnez-vous les moyens de payer les dépenses supplémentaires liées à une maladie grave

Être atteint d'un cancer, avoir une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, souffrir de la maladie d'Alzheimer ou de sclérose en plaques, par exemple, entraîne des coûts considérables. Pour prévenir les conséquences financières découlant d'une maladie grave, optez pour l'assurance santé *Second souffle enrichi* de La Capitale.

Un bon traitement pour vos finances

L'assurance maladies graves vous verse un montant vous permettant d'assumer les dépenses supplémentaires associées à une maladie grave, par exemple pour :

- obtenir des soins à domicile ou de l'aide domestique pour les tâches ménagères ou la garde de vos enfants
- combler la perte de salaire en cas d'invalidité de longue durée ou l'arrêt des cotisations au régime de retraite
- bénéficier de meilleurs traitements
- éviter d'être dépendant de vos enfants ou de votre parenté
- entreprendre des travaux pour adapter votre domicile ou faire l'acquisition d'équipement adapté
- conserver vos REER intacts
- continuer de rembourser vos dettes (hypothèque, prêt, solde de votre carte de crédit)



Montant unique pouvant varier de **25 000 \$ à 2 000 000 \$**

25 maladies et chirurgies couvertes

Troubles cardiovasculaires	
1.	Accident vasculaire cérébral
2.	Chirurgie de l'aorte
3.	Chirurgie coronarienne
4.	Crise cardiaque (infarctus du myocarde)
5.	Remplacement des valves du cœur
Cancer et tumeur	
6.	Cancer (avec risque de décès à court terme)
7.	Tumeur cérébrale bénigne
Greffe et insuffisance	
8.	Transplantation d'un organe vital
9.	Transplantation d'un organe vital sur la liste d'attente
10.	Insuffisance rénale
11.	Coma
Troubles neurologiques	
12.	Anémie aplasique
13.	Maladie d'Alzheimer
14.	Maladie du neurone moteur
15.	Maladie de Parkinson
16.	Paralysie
17.	Sclérose en plaques
18.	Méningite bactérienne
Autres	
19.	Brûlures sévères
20.	Cécité
21.	Infection au VIH dans le cadre de l'occupation
22.	Perte de la parole
23.	Perte de membres
24.	Surdité
25.	Perte d'autonomie

Les caractéristiques principales de *Second souffle enrichi*

ÂGE À LA SOUSCRIPTION (18 À 60 ANS)

Selon votre âge à la souscription, trois options de paiement des primes vous sont offertes :

- pendant 15 ans
- jusqu'à 65 ans
- jusqu'à l'expiration du contrat (75 ans)

MONTANT À RECEVOIR (CAPITAL ASSURÉ)

De 25 000 \$ à 2 000 000 \$

PÉRIODE DE SURVIE

Pour avoir droit au paiement du capital assuré, la personne assurée doit survivre et ne pas avoir subi la cessation irréversible de ses fonctions cérébrales pendant une période d'au moins 30 jours suivant la date du diagnostic d'une des maladies ou chirurgies assurées.

REMBOURSEMENT DES PRIMES

Option Santé

Cette option donne droit à un remboursement des primes de votre vivant (incluant les surprimes) si le capital assuré n'a pas été versé¹. Plusieurs options sont offertes dont celle où le remboursement des primes atteint 100 % après 15 ans.

Option Plus

Cette option donne droit à un remboursement des primes (incluant les surprimes) à votre bénéficiaire si vous décédez avant l'expiration de la garantie sans que le capital assuré n'ait été versé¹.

AUTRE PRESTATION

Un montant égal à 10 % du capital assuré (jusqu'à 25 000 \$) est versé si la personne assurée subit une angioplastie coronarienne ou reçoit un diagnostic de certains cancers n'entraînant pas la mort, soit :

- le cancer de la prostate au stade A
- le mélanome malin au stade 1A
- le carcinome canalaire *in situ* du sein

À noter : le contrat prévoit certaines conditions, restrictions et exclusions.

1. Certaines restrictions s'appliquent. Les primes remboursées incluent les surprimes mais excluent les primes des garanties complémentaires.